

2020 | Rapport Caractérisé Lyxor AM

Actifs (Md€) : 159 Md€

Part des Actifs couverts (%) : non publique

Catégorie : Société de Gestion

Sources : Rapport TCFD 2020, Politique Climat, Politique ISR, Politique de vote et d'engagement, Détails des votes, Politique de rémunération, Méthodologie d'alignement climat, COTool, FAQ COTool, Exemple de rapport ESG & Climat (au niveau fonds), Exemple de code de transparence (au niveau fonds), Exemple de rapport d'impacts (au niveau fonds)



Avec la contribution du programme LIFE de la Commission européenne.

La Commission européenne n'est pas responsable pour l'utilisation du contenu qui en est fait.



Le Climate Transparency Hub retranscrit les résultats des évaluations afin de synthétiser l'essentiel de l'analyse climat de portefeuille et de rendre compte des choix de présentation. Ces résultats sont produits par l'évaluation et dépendent donc de l'ensemble des choix effectués (de données, de méthodes, de scénarios, d'horizons, etc...). La performance qu'ils peuvent représenter est donc relative et leur comparabilité est limitée.

Sommaire

Pilier I Gouvernance et Stratégie Climatiques.....	7
1. Actifs et activités.....	7
1.1. Activités et actifs considérés dans le cadre de l'exercice de reporting climat	7
1.1.3. Tableau des analyses climat.....	7
1.2. Actifs soutenant la Transition au sens de l'entité.....	7
1.2.1 Liste des actifs/produits cités par l'entité comme soutenant la Transition.....	7
2. Gouvernance des enjeux climatiques.....	7
2.1 Supervision.....	7
2.1.1 Instance responsable de la supervision.....	7
2.2. Préparation et suivi.....	7
2.2.1 Comités internes dédiés au climat.....	7
2.2.2 Dispositif de suivi de la stratégie climat.....	8
2.2.3 Relations organisationnelles.....	8
2.3. Direction.....	8
2.3.1 Instances de Direction.....	8
2.5. Adhésions	8
2.5.1 Initiatives climatiques	8
2.5.2 Groupe de travail.....	9
3. Stratégie climat.....	9
3.1. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris.....	9
3.1.1 Cadre de mise en œuvre et engagements climatiques	9
3.1.2 Axes de la stratégie d'alignement.....	9
3.2. Politiques d'exclusion liées au climat.....	9
3.2.2 Cadre de mise en œuvre.....	9
3.2.3 Seuils et suivi.....	9
3.4. Objectifs climatiques Fixés.....	10
3.4.1 Tableau des objectifs fixés.....	10
3.4.2 Choix et cohérence des objectifs.....	10
4. Construction d'une résilience à long terme.....	10



4.1 Identification et intégration des risques et opportunités aux activités / produits / services	10
4.1.1 Identification	10
4.3 Transparence sur la résilience de la stratégie d'investissement de l'organisation	10
4.3.2 Intégration des résultats de l'évaluation des risques (Pilier II) et de l'analyse d'alignement (Pilier III)	10
5. Intégration du climat dans l'investissement	10
5.1 Place du climat dans l'ESG	10
5.1.1 Climat dans l'analyse extra-financière (ESG-C)	10
5.1.2 Climat dans le processus de sélection des émetteurs (ESG-C)	10
5.1.4 Suivi des controverses liées au climat	11
5.2 Gestion déléguée	11
5.2.1 Cadre du mandat	11
5.2.2 Suivi de l'application	11
5.3 Climat dans les investissements thématiques	11
5.3.1 Sélection des obligations vertes et des prêts verts	11
5.3.2 Suivi des projets financés	11
5.3.3 Sélection des émetteurs & fonds spécialisés TEE	11
5.3.4 Suivi des émetteurs & fonds spécialisés TEE	12
6. Pratiques d'engagement actionnarial liées au climat	12
6.1 Exercice des droits de vote	12
6.1.1 Climat dans la politique de vote	12
6.1.2 Bilan des votes liés au climat	12
6.2 Engagement auprès des émetteurs	12
6.2.1 Climat dans les démarches d'engagement actionnarial	12
6.2.2 Suivi des pratiques d'engagement	13
7. Développement d'une expertise interne	13
7.2 Efforts déployés	13
7.2.1 Ressources techniques	13
7.2.2 Ressources humaines	14
Pilier II Incidences sur les investissements	15
1. Identification	15
1.1. Risques & opportunités identifiés	15
1.1.1. Tableau des risques et opportunités identifiés	15
1.2. Risques & Opportunités analysés	16
1.2.1. Tableau récapitulatif des méthodes et des résultats	16
1.2.3. Indicateurs pertinents mentionnés non traités par le CTH (hors scope)	16
2. Explications propres à chaque risque / opportunité analysée	16
2.1. Méthodes et indicateurs (1)	16
2.1.1. Méthode / outil utilisé	16



2.1.3. Explication des choix.....	17
2.1. Méthodes et indicateurs (2).....	17
2.1.1. Méthode / outil utilisé.....	17
2.1.3. Explication des choix.....	17
2.1. Méthodes et indicateurs (3).....	17
2.1.1. Méthode / outil utilisé.....	17
2.1.3. Explication des choix.....	17
2.1. Méthodes et indicateurs (4).....	17
2.1.1. Méthode / outil utilisé.....	17
2.1. Méthodes et indicateurs (5).....	18
2.1.1. Méthode / outil utilisé.....	18
2.2. Données (1).....	18
2.2.1. Couvertures.....	18
2.2. Données (2).....	18
2.2.1. Couvertures.....	18
2.2. Données (3).....	18
2.2.1. Couvertures.....	18
2.2. Données (4).....	18
2.2.1. Couvertures.....	18
2.2. Données (5).....	18
2.2.1. Couvertures.....	18
2.3. Résultats (1).....	18
2.3.1. Communication des résultats.....	18
2.3.3. Suivi historique.....	18
2.3. Résultats (2).....	18
2.3.1. Communication des résultats.....	18
2.3.3. Suivi historique.....	19
2.3. Résultats (3).....	19
2.3.1. Communication des résultats.....	19
2.3.3. Suivi historique.....	19
2.3. Résultats (4).....	19
2.3.1. Communication des résultats.....	19
2.3. Résultats (5).....	19
2.3.1. Communication des résultats.....	19
2.3.3. Suivi historique.....	19
Pilier III Incidences des investissements.....	20
1. Identification.....	20
1.1. Exposition à des activités / énergies à enjeux climatiques.....	20
1.1.1. Tableau des expositions étudiées.....	20



1.1.2. Explications	20
1.2. Détails propres à chaque exposition étudiée (1).....	20
1.2.1. Méthodes.....	20
1.3. Incidences analysées	20
1.3.1. Tableau récapitulatif des méthodes et des résultats.....	20
2. Emissions de GES induites par les investissements.....	21
2.1. Emissions de GES.....	21
2.1.1. Tableau des émissions de GES induites.....	21
2.1.3. Explication du périmètre de déclaration retenu	21
2.1.4. Explication des méthodologies retenues.....	21
2.2. Explication des données.....	22
2.2.1. Couvertures.....	22
2.3. Suivi et analyse.....	22
2.3.1. Communication des résultats.....	22
2.3.2. Suivi.....	22
3. Explications propres à chaque analyse d'alignement.....	22
3.1. Méthodes et indicateurs (1).....	22
3.1.1. Méthode / outil utilisé	22
3.1.2. Cadre de comparaison / scénario utilisé.....	23
3.1.3. Explication des choix.....	23
3.2. Données (1).....	23
3.2.1. Couvertures et périmètres.....	23
3.2.2. Données réelles.....	23
3.2.3. Données estimées.....	23
3.3. Résultats (1).....	23
3.3.1. Communication des résultats.....	23
3.3.2. Explication des résultats.....	23
6. Plan d'amélioration continue	24
6.1. Limites.....	24
6.1.2. Des méthodes utilisées	24
6.1.3. De couverture.....	24
6.2. Pistes d'amélioration	24
6.2.2. Méthodologiques.....	24
Pilier IV Transparence & Communication.....	25
1. Format et efforts de présentation de l'exercice	25
1.1 Consolidation des informations relatives au climat.....	25
1.1.1 Forme du rapport.....	25
1.1.2 Rapport par fonds	25
1.1.3 Dissociation climat/ESG	25



1.2 Structure de publication des informations	25
1.2.1 Plan type.....	25
1.2.2 Table de concordance.....	25
1.3. Récapitulatifs des KPI, résultats et des objectifs.....	25
1.3.1. Liste / tableau des fournisseurs et cabinets de conseil sollicités.....	25
1.3.2. Liste / tableau des KPI et résultats d'analyses	25
1.4. Visualisation des enjeux et des structures	25
1.4.2. Gouvernance.....	25
1.4.3. Stratégie et objectifs.....	25
1.5. Eléments de pédagogie	25
1.5.1. Sur les enjeux climatiques	25
1.5.2. Sur les outils et les méthodes déployés	26
2. Communication sur le climat.....	26
2.1. Stratégie de communication (relative au climat).....	26
2.1.2. Leviers de communication.....	26



Pilier I | Gouvernance et Stratégie Climatiques

Instances, objectifs, déploiements, intégration & pratiques d'engagement

1. Actifs et activités

1.1. Activités et actifs considérés dans le cadre de l'exercice de reporting climat

1.1.3. Tableau des analyses climat

Tableau des analyses climat

Classes, Fonds, poches	Risque / Opportunité physique	Risque / Opportunité de transition	Alignement	Estimation d'impact (émetteur)	Estimation d'impact (entité)
Actions	Climate Change Physical Risk Score de stress hydrique	Score de risque réglementaire Low carbon transition score Controverses ESG	Alignement 2°C	NC	NC
Obligations souveraines	Environmental Vulnerability Index		Alignement 2°C	NC	NC
Obligations corporate	Climate Change Physical Risk Score de stress hydrique	Score de risque réglementaire Low carbon transition score Controverses ESG	NC	NC	NC
Fonds de fonds	Climate Change Physical Risk Score de stress hydrique	Score de risque réglementaire Low carbon transition score Controverses ESG	NC	NC	NC

1.2. Actifs soutenant la Transition au sens de l'entité

1.2.1 Liste des actifs/produits cités par l'entité comme soutenant la Transition

Tableau des actifs / produits considérés(s) par l'entité comme soutenant la Transition

Classes, Fonds, poches	Description	Montant	Poids
Investissements thématiques	L'approche thématique ESG consiste à sélectionner des entreprises actives dans des thématiques ou secteurs qui contribue au développement durable (dont des critères climat : Lyxor Green Bond, LYXOR MSCI Climate Change, LYXOR S&P Paris Alignement Benchmark ETF)	9 Md€	6%
Total		9 Md€	6%

2. Gouvernance des enjeux climatiques

2.1 Supervision

2.1.1 Instance responsable de la supervision

Voir graphique du Rapport Climat TCFD p9

"**Le Conseil de Surveillance** approuve les grandes orientations de la société en matière de politique RSE" (Rapport Climat TCFD p9)

2.2. Préparation et suivi

2.2.1 Comités internes dédiés au climat

"un **Comité de gouvernance semestriel** supervise la mise en oeuvre de la politique de vote et d'engagement. Ce comité est composé des membres suivants Responsable des investissements, Secrétaire général, Responsable des investissements de la Banque Privée, Responsable des affaires juridiques, Responsable de la conformité, Responsable de l'Investissement socialement responsable, Analyste ISR" (Rapport Climat TCFD, p8)



"un **Comité climat** supervise et valide la stratégie climat de LYXOR. Ce comité, présidé par le Directeur Général de LYXOR, est composé des membres suivants Secrétaire Général, Directeur de la gestion passive, Directeur de SG 29 Responsable des Investissements, Responsable du département Solutions d'Epargne, Responsable des ventes et de la relation client, Responsable de l'Investissement Socialement Responsable, Responsable de la gestion des risques, Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne, Responsable de la communication" (Rapport Climat TCFD, p8)

2.2.2 Dispositif de suivi de la stratégie climat

"Le Comité Climat :

- Analyse la bonne mise en oeuvre des engagements passés liés aux enjeux climatiques
- Discute et valide les orientations futures en matière de climat" (ibid, p8)

2.2.3 Relations organisationnelles

"Le responsable de l'équipe ISR de LYXOR rapporte directement

- Chaque semaine au Secrétaire Général de LYXOR, membre du comité exécutif de LYXOR
- Biannuellement, au comité exécutif de LYXOR dont fait partie le Directeur Général de LYXOR, sur ses activités et la mise en oeuvre de la stratégie d'investissement responsable" (ibid, p9)

De plus, "l'équipe ISR dispose également de relais internes notamment dans les équipes de gestion, de ventes, de marketing, d'analyses multigestionnaires de recherche et de risques" (ibid, p8)

2.3. Direction

2.3.1 Instances de Direction

Voir graphique du Rapport Climat TCFD p9

- Les organes de direction (Direction générale de LYXOR et Responsable ISR) "valident et supervisent la stratégie ISR et climat de LYXOR" (Rapport Climat TCFD p9)
- Le comité exécutif "pilote et valide la déclinaison de la stratégie climat" (ibid, p9)
- Le Comité Responsable de la Business Unit du groupe Société générale supervise les enjeux ESG et climat" (ibid, p9)

2.5. Adhésions

2.5.1 Initiatives climatiques

"- LYXOR a rejoint le programme de partenariat de l'initiative **Climate Bonds (CBI)** afin de démontrer sa détermination à contribuer aux investissements bas carbone. Dans cette optique, LYXOR et CBI ont dévoilé un rapport détaillé sur le marché des obligations vertes françaises.

- En tant qu'investisseur dans le marché des obligations vertes, LYXOR est également adhérent aux **Green Bond Principles (GBP)**, qui déterminent les modalités d'émission des obligations vertes contribuant ainsi à l'intégrité du marché. Les GBP fournissent des conseils aux émetteurs sur les éléments clés impliqués dans le lancement d'une obligation verte crédible ; ils aident les investisseurs en assurant la disponibilité des informations nécessaires pour évaluer l'impact environnemental de leurs investissements dans les obligations vertes ; et ils aident enfin les preneurs fermes en faisant évoluer le marché vers des divulgations standards qui faciliteront les transactions.

- LYXOR a enfin rejoint en 2018 le **Climate Action 100+**, initiative internationale visant à mobiliser et engager des émetteurs de gaz à effet de serre afin de conduire la transition énergétique et ainsi contribuer à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris. Par le biais du Climate Action 100+, LYXOR cherche à obtenir l'engagement des entreprises, et plus précisément des conseils d'administration et de la direction, à fournir des informations plus complètes conformément aux recommandations finales du groupe de travail sur les informations financières relatives au climat (TCFD).

- En 2020, LYXOR a soutenu publiquement la **TCFD**. Initiées en 2017, ces recommandations encouragent les organisations à communiquer sur la façon dont elles gèrent les risques liés au climat selon 4 piliers : gouvernance, stratégie, gestion du risque, et indicateurs & objectifs. Ce soutien s'inscrit dans la continuité des engagements de LYXOR pour participer à la lutte contre le changement climatique.



- LYXOR est également signataire des **PRI**
- En 2020, LYXOR est devenu signataire du **CDP.**" (Politique ISR, p6-7)

2.5.2 Groupe de travail

"- LYXOR participe également aux comités techniques et groupes de travail suivants de l'**Association Française de Gestion d'actifs (AFG)** :

- LYXOR est membre d'associations professionnelles (**AFG, EFAMA**) afin de participer à des discussions menées au niveau national et européen, via des groupes de travail dédiés sur l'investissement responsable
- En 2015, LYXOR a lancé en partenariat avec le pôle **House of Finance** de l'Université Paris Dauphine, une initiative innovante en matière de Recherche : la « Research Academy ».
- LYXOR est membre de la **chaire Finance Durable et Investissement Responsable** dont les travaux ont notamment contribué à faire émerger de nouveaux modèles de valorisation qui tiennent compte des conséquences environnementale et sociale des actions des entreprises dans le long terme. Elle est co-dirigée par Sébastien Pouget (Université Toulouse 1 Capitole, IDEI-TSE et IAE) et Patricia Crifo (département d'économie de l'Ecole Polytechnique), et s'appuie sur les compétences d'équipes de chercheurs hautement qualifiés et jouissant d'une réputation internationale." (Politique ISR, p7)

3. Stratégie climat

3.1. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris

3.1.1 Cadre de mise en œuvre et engagements climatiques

L'entité dispose d'une stratégie climat.

3.1.2 Axes de la stratégie d'alignement

"Conjointement à l'intégration des critères ESG dans sa stratégie d'investissement et à sa politique d'engagement actionnaire, LYXOR prend en compte les enjeux climatiques comme partie intégrante de sa politique d'investissement responsable et les présente dans sa politique climat.

Cette politique climat s'appuie sur 4 piliers fondamentaux :

- Désinvestir du charbon thermique
- Concevoir des solutions innovantes en faveur de la transition climatique
- Agir en tant qu'actionnaire engagé et responsable
- Evaluer les risques climatiques des portefeuilles" (Rapport Climat TCFD, p13)

3.2. Politiques d'exclusion liées au climat

3.2.2 Cadre de mise en œuvre

"LYXOR s'inscrit ainsi dans la stratégie du groupe Société Générale de sortie totale du charbon à horizon 2030 pour les entreprises ayant des actifs dans l'UE et l'OCDE et 2040 pour le reste du monde." (Politique climat, p6)

3.2.3 Seuils et suivi

"LYXOR a ainsi décidé de se désengager des acteurs les plus exposés en excluant les entreprises dont le chiffre d'affaires provenant d'activités liées à l'**extraction de charbon thermique** sont supérieurs à 10%." (Rapport Climat TCFD, p16)

"LYXOR a décidé de se désengager des acteurs les plus exposés en excluant les entreprises qui



appartiennent au secteur de l'énergie et dont plus de 30% de la **production d'électricité (mixte énergétique) provient du charbon thermique.**" (ibid, p16)

3.4. Objectifs climatiques fixés

3.4.1 Tableau des objectifs fixés

Tableau des objectifs fixés

<i>Dimension</i>	<i>Cible & unité</i>	<i>Délai</i>	<i>Couverture d'application</i>	<i>Cadre scientifique</i>	<i>Ecart / atteintes</i>
Sortie du charbon thermique	0%	2030 pour les pays de l'UE et OCDE 2040 pour le reste du monde	Portefeuille global	NC	NC

3.4.2 Choix et cohérence des objectifs

"S'il est nécessaire d'investir dans des énergies bas carbone afin de respecter les engagements de l'Accord de Paris, le désinvestissement du charbon thermique est devenu incontournable dans la lutte contre le changement climatique." (Politique Climat, p6)

4. Construction d'une résilience à long terme

4.1 Identification et intégration des risques et opportunités aux activités / produits / services

4.1.1 Identification

L'entité identifie plusieurs risques et opportunités de transition et risques physiques (voir tableau des risques et opportunités identifiés) auxquels elle est confrontée.

4.3 Transparence sur la résilience de la stratégie d'investissement de l'organisation

4.3.2 Intégration des résultats de l'évaluation des risques (Pilier II) et de l'analyse d'alignement (Pilier III)

L'entité indique intégrer les résultats de l'analyse des risques et alignement à travers plusieurs indicateurs dédiés (voir pilier II partie 2 et pilier III partie 3) utilisés dans la gestion des portefeuilles.

5. Intégration du climat dans l'investissement

5.1 Place du climat dans l'ESG

5.1.1 Climat dans l'analyse extra-financière (ESG-C)

Périmètre de l'analyse extra-financière

Au niveau du périmètre, LYXOR précise que "l'ensemble des classes d'actifs sont couvertes" (Politique ISR, p28).

Intégration de critères climat

LYXOR a mis en place une méthodologie propriétaire permettant de réaliser une notation ESG Climat (incluant l'empreinte carbone) de ses véhicules d'investissement.

Aucune information supplémentaire n'est fournie dans les documents adressés par Lyxor.

5.1.2 Climat dans le processus de sélection des émetteurs (ESG-C)

L'intégration du climat (scores ESG et métriques spécifiques) dans les processus de sélection des émetteurs dépend de la stratégie ESG de chaque fonds (thématiques, impact, sélection ESG) dont les détails sont fournis dans les codes de transparence propres à chaque fonds (par ex : les indices LYXOR ESG Leaders et



ESG Trend Leaders suivent un processus de notation "best in class", surpondérant les sociétés les mieux classées de leur secteur sur un prisme ESG intégrant des critères climatiques)

5.1.4 Suivi des controverses liées au climat

"L'outil de notation ESG Climat permet également de mesurer l'exposition du portefeuille aux entreprises faisant l'objet de controverses liées au respect des normes internationales selon leur degré de sévérité ainsi qu'aux entreprises faisant l'objet de controverses relatives aux 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies" (Politique ISR, p28), dont celles liées au climat

5.2 Gestion déléguée

5.2.1 Cadre du mandat

"LYXOR a développé à destination d'un investisseur institutionnel français un mandat spécifique de financement des PME/ETI à orientation ESG Ce mandat d'investissement dans les PME comprend avant chaque décision d'investissement un pré contrôle ESG visant à évaluer un score de risque ESG (ex présence d'informations RSE publique, secteur de la PME, évaluation de la société de gestion Gérante du deal, informations privées concluant à l'existence de pratiques de RSE, comparaison par rapport aux meilleures pratiques du secteur. Il permet à LYXOR de réaliser une analyse des risques ESG initiale afin d'évaluer si les entreprises dans lesquelles il pourrait investir ont intégré ces enjeux." (Politique ISR, p21)

5.2.2 Suivi de l'application

"Après l'investissement initial, LYXOR réalise chaque année une due diligence ESG sur ces sociétés, afin d'analyser leurs forces et leurs faiblesses et de les encourager à améliorer leur intégration ESG Cette activité d'évaluation extra financière donne lieu à un rapport individualisé sur chacune des PME/ETI ainsi qu'au niveau global du mandat" (ibid, p21)

5.3 Climat dans les investissements thématiques

5.3.1 Sélection des obligations vertes et des prêts verts

Cadre de référence

LYXOR a mis en place un partenariat avec CBI pour "bénéficier de sa connaissance et de son processus robuste dans la sélection des actifs" (Politique ISR, p17). Dans le cadre de l'ETF LYXOR Green Bond répliquant l'indice coconstruit avec Solactive, LYXOR indique ainsi que "l'univers des obligations éligibles est limité aux obligations vertes labellisées sélectionnées par la Climate Bonds Initiative" (Politique ISR, p17). Bénéficiant du label GREENFIN, le fonds suit les exigences du label.

5.3.2 Suivi des projets financés

Dans le cadre de l'ETF LYXOR Green Bond, Lyxor applique les exigences du label GREENFIN en matière de suivi et reporting des projets financés.

5.3.3 Sélection des émetteurs & fonds spécialisés TEE

LYXOR a développé plusieurs fonds répondant à des objectifs environnementaux spécifiques :

- LYXOR World Water, qui investit dans les 30 plus grandes entreprises des secteurs de l'approvisionnement en eau, des infrastructures et du traitement de l'eau
- LYXOR New Energy, qui investit dans les 40 plus grandes valeurs impliquées dans les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et la décentralisation de l'approvisionnement en énergie
- Des ETF LYXOR Paris-Aligned Climate, alignés sur l'accord de Paris
- Des ETF LYXOR Climate Change, conçus pour lutter contre le changement climatique.

Pour chacun de ces fonds, des critères spécifiques à la sélection des émetteurs ont été appliqués, voir les codes de transparence de chaque fonds.



5.3.4 Suivi des émetteurs & fonds spécialisés TEE

Voir les codes de transparence de chaque Fonds

6. Pratiques d'engagement actionnarial liées au climat

6.1 Exercice des droits de vote

6.1.1 Climat dans la politique de vote

Objectif de la politique de vote

LYXOR considère qu'"une bonne gouvernance d'entreprise doit se traduire à long terme par une amélioration de la performance de l'entreprise. La prise en compte de la responsabilité environnementale et sociale dans le fonctionnement de l'entreprise au bénéfice de cette dernière, de ses actionnaires et autres parties prenantes, est un des piliers d'une bonne gouvernance d'entreprise" (Politique d'engagement et de vote, p14)

Thématiques de vote liées au climat

"LYXOR considère qu'il est de la responsabilité du Conseil de superviser la définition des risques et opportunités extra financières et climatiques de l'entreprise, ainsi que la stratégie mise en place par le management au regard de cette analyse risques / opportunités. Ainsi, LYXOR pourra s'opposer au quitus du Conseil mais également au renouvellement de mandat de certains membres du Conseil (membres du comité d'audit et/ou du comité RSE ou équivalent) en cas de :

- Controverses environnementales
- Absence de publication des émissions de CO2 (scopes 1, 2 et 3)

De plus, en ce qui concerne les résolutions liées au climat, LYXOR votera généralement en faveur :

- Des résolutions visant à améliorer l'information fournie par l'entreprise sur les risques financiers, physiques ou réglementaires liés au changement climatique, sur ses opérations et ses investissements, ou sur la façon dont l'entreprise identifie, mesure et gère ces risques ;
- Des résolutions visant à obtenir de la part des entreprises des objectifs sur les émissions de GES provenant des activités et/ou des produits de l'entreprise." (ibid, p20)

6.1.2 Bilan des votes liés au climat

En 2020, LYXOR s'est opposé à 122 résolutions pour cause de manquement en faveur du climat. "Parmi ces 122 résolutions, 86 étaient relatives à l'approbation du quitus de la décharge au Conseil de Surveillance ou au Directoire/Comité Exécutif, 8 étaient relatives au renouvellement de membres du Conseil et 6 relatives à des résolutions d'actionnaires de ces oppositions sont liées à l'absence de publication par les entreprises appartenant aux secteurs les plus sensibles aux considérations climatiques de leurs émissions de gaz à effet de serre (scope 1 2 et 3 sont relatives à des controverses environnementales sévères auxquelles les sociétés font ou ont fait face." (ibid, p37)

6.2 Engagement auprès des émetteurs

6.2.1 Climat dans les démarches d'engagement actionnarial

Objectif de la politique d'engagement

LYXOR a décidé de concentrer ses campagnes d'engagement sur la question du changement climatique, représentant résolument l'un des défis majeurs du 21^{ème} siècle. Le choix du changement climatique comme campagne d'engagement thématique majeure s'inscrit dans la continuité de la politique d'investisseur socialement responsable de LYXOR et de sa politique climat. (ibid, p6)

Démarche d'engagement liée au climat

"En amont de chaque campagne, LYXOR identifie ainsi les enjeux les plus matériels pour chacune des entreprises avec lesquelles elle va discuter, analyse ensuite le positionnement de l'entreprise par rapport à son secteur, ses pairs puis échanger avec la société sur ses ambitions, ses plans d'action.



Engagement collaboratif avec le Climate Action 100+

"A travers cette initiative, LYXOR a pour objectif d'obtenir des engagements de la part des Conseils d'administration ou de Surveillance et/ou des principaux dirigeants afin

1. De mettre en oeuvre un cadre de gouvernance solide qui énonce clairement la responsabilité et la supervision du Conseil à l'égard des risques climatiques
2. De prendre des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'ensemble de la chaîne de valeur conformément à l'objectif de l'Accord de Paris de limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en deçà de 2 C au-dessus des niveaux préindustriels et de passer, dans la mesure du possible à une trajectoire 1.5 C. Cela implique notamment l'ambition d'atteindre l'objectif de neutralité carbone (zéro émission nette) à horizon 2050 et
3. D'améliorer la communication de l'information conformément aux recommandations finales de la Task Force on Climate related Financial Disclosures (et du Global Investor Coalition on Climate Change (le cas échéant) afin de permettre aux investisseurs d'évaluer la robustesse des stratégies des entreprises par rapport à une gamme de scénarios climatiques, y compris bien en deçà de 2 C, et d'améliorer la prise de décisions en matière d'investissement. En 2021 LYXOR accompagne huit entreprises à travers l'initiative Climate Action 100 vers une meilleure prise en compte de leurs enjeux climatiques, que ce soit au niveau de leur gouvernance, de leur stratégie ou de leur ambition envers le climat." (ibid, p16)

6.2.2 Suivi des pratiques d'engagement

Suivi des pratiques d'engagement

Dans le cadre de ses démarches d'engagement collaboratif, LYXOR suit les exigences collectives (notamment le Climate Action 100+) en matière et de suivi et de procédures d'escalade.

Bilan des engagements 2020

- En 2020, LYXOR a pu discuter avec 41 entreprises sur des thématiques environnementales, sociales et de gouvernance, notamment les objectifs et les plans d'action en matière de décarbonisation : plusieurs entreprises avec lesquelles LYXOR a dialogué ont annoncé en 2020 un engagement d'atteindre « zéro émission nette » à un horizon 2030 ou 2050 et un alignement avec un scénario compatible 1,5 ou 2°C (Atos, BP, Legrand)." (Rapport de vote et engagement, p14)
- En 2020 LYXOR a rejoint la **campagne CDP Science Based Targets SBTs**. Celle-ci propose aux investisseurs signataires du CDP (ex Carbon Disclosure Project) de jouer un rôle clef dans l'adoption d'objectifs climatiques « science based » par les entreprises. Cette campagne unique s'appuie sur le mécanisme d'engagement collectif mis en place par le CDP pour accélérer l'adoption d'objectifs « science based » par les entreprises de tous secteurs." (ibid, p16)

7. Développement d'une expertise interne

7.2 Efforts déployés

7.2.1. Ressources techniques

"Pour pouvoir identifier les risques et opportunités ESG, LYXOR a mis en place plusieurs partenariats :

- Service d'ISS (Institutional Shareholder Services) sur la recherche en gouvernance d'entreprise (dans le cadre de la politique de vote de LYXOR) ;
- Service de Sustainalytics pour accompagner LYXOR dans certaines de ses campagnes d'engagement thématiques ;
- Service de MSCI comme fournisseur de données ESG ;
- Service de Trucost comme fournisseur de données environnementales et climatiques ;
- Service de Vigeo Eiris dans le cadre de l'évaluation ESG appliquée aux actifs non cotés de type PME/ETI ;
- Fournisseurs d'indices, conseillers en indices (CBI, Equileap, Solactive, MSCI, RobecoSAM...)." (Rapport Climat TCFD, p13)



7.2.2 Ressources humaines

"L'équipe ISR compte six membres (professionnels de l'Investissement Responsable) dont quatre analystes ISR." (Rapport Climat TCFD, p10)



Pilier II | Incidences sur les investissements

Analyse des risques & des opportunités climatiques

1. Identification

1.1. Risques & opportunités identifiés

1.1.1. Tableau des risques et opportunités identifiés

Tableau d'identification des risques/opportunités

Risque / Opportunité identifié	Description et caractérisation	Périmètre associé	Description des canaux de transmission	Horizon de matérialisation	Indicateur
Risque réglementaire et juridique	Ils peuvent d'un côté être liés à un changement dans les politiques, par exemple la mise en place d'un prix du carbone ou de réglementations produits plus exigeantes. Celles-ci peuvent concerner soit des politiques d'atténuation réglementant les activités qui contribuent au réchauffement climatique, soit des politiques de prévention visant à favoriser l'adaptation. D'un autre côté, ils peuvent être liés à une hausse des plaintes et litiges du fait de l'augmentation des pertes et dommages causés par le changement climatique.	NC	Plaintes et litiges liées aux pertes et dommages, coûts associés aux politiques d'atténuation et d'adaptation.	"Ce type de risque est le plus matérialisable à court terme du fait du plan d'action de la Commission Européenne sur la finance durable, qui se traduit notamment très prochainement par l'adoption législative d'une réglementation carbone est élevé"	la% estimé d'opérations réalisées dans des pays où le risque de réglementation par l'adoption législative d'une taxonomie sur les activités vertes"
Risques et opportunités technologiques	Liés à des innovations et ruptures technologiques favorables à la lutte contre le changement climatique (nouvelles technologies d'énergie renouvelable, stockage de l'énergie, capture du carbone).	NC	NC	"Avec les énergies renouvelables qui deviennent de plus en plus compétitives, ce risque devient réalisable à moyen terme. Ici, il est possible de faire la distinction entre la part brune et la part verte d'un portefeuille. Quand la première fait référence aux énergies fossiles, la deuxième désigne les activités fournissant des solutions environnementales"	Mix électrique
Risques et opportunités de marché	Modification de l'offre et de la demande liée à la prise en compte croissante des risques climatiques, comme la variation du prix des matières premières, etc.	NC	Variation prix matières premières	Moyen terme	Intensité carbone, Low Carbon Transition Score
Risque de réputation	Changement de la perception des parties prenantes du fait de la participation ou non d'une organisation à la mise en place d'un modèle économique bas carbone.	NC	NC	Court terme	Score de controverses ESG
Risques physiques	Les risques physiques quant à eux résultent des dommages qui sont causés par les phénomènes climatiques et météorologiques.	NC	NC	NC	Environmental Vulnerability Index, Climate Change Physical Risk, score de stress hydrique



1.2. Risques & Opportunités analysés

1.2.1. Tableau récapitulatif des méthodes et des résultats

Tableau des méthodes & résultats analysés (risques)

Dimension analysée	KPI et unité	Type d'indicateur (historique ou prospectif)	Fournisseur	Scénario / cadre de Comparaison	Horizon	Résultats	Couverture	Cibles et écarts / atteintes
Risques réglementaires et juridiques	% estimé d'opérations réalisées dans des pays où le risque de réglementation carbone est élevé	Historique	NC	NC	NC	Actions : 55% Obligations : 73% Fond de fond : 54%	NC	NC
Risques et opportunités de marché	Low carbon transition Score (note de 0 à 10)	Prospectif	MSCI	NC	NC	voir Rapport Climat TCFD p28	NC	NC
Risque de réputation	Score de controverses ESG	Historique	NC	NC	NC	voir Rapport Climat TCFD p31	NC	NC
Risque physique	Environmental Vulnerability Index, pour le portefeuille souverain	Prospectif	UNEP	NC	NC	Extremely vulnerable : 18% du ptf Highly vulnerable : 53% du ptf At risk : 1% du ptf Vulnerable : 28% du ptf	NC	NC
Risque physique	Climate Change Physical Risk	Prospectif	Trucost	NC	NC	voir Rapport Climat TCFD p33	NC	NC
Risque physique	Score de stress hydrique	Prospectif	NC	NC	NC	voir Rapport Climat TCFD p33	NC	NC

1.2.3. Indicateurs pertinents mentionnés non traités par le CTH (hors scope)

Risques liés à la biodiversité : Lyxor utilise un indicateur de % de risque lié à la biodiversité.

Résultats :

- Actions : 32% des opérations dans des géographies à risque faible, 62% dans des géographies avec des écosystèmes moyennement fragiles, 3% dans des géographies avec des écosystèmes très fragiles
- Obligations : 12% des opérations dans des géographies à risque faible, 81% dans des géographies avec des écosystèmes moyennement fragiles, 6% dans des géographies avec des écosystèmes très fragiles
- Fonds de fonds 25% des opérations dans des géographies à risque faible, 70% dans des géographies avec des écosystèmes moyennement fragiles, 6% dans des géographies avec des écosystèmes très fragiles

2. Explications propres à chaque risque / opportunité analysé.e

2.1. Méthodes et indicateurs (1)

2.1.1. Méthode / outil utilisé

Risque et opportunités réglementaires et juridiques : Pourcentage estimé d'opérations réalisées dans des pays où le risque de réglementation carbone est élevé pour pouvoir mesurer l'exposition de son portefeuille à ce risque



2.1.3. Explication des choix

"Ce type de risque est le plus matérialisable à court terme du fait du plan d'action de la Commission Européenne sur la finance durable, qui se traduira notamment très prochainement par l'adoption législative d'une taxonomie sur les activités vertes" (Rapport Climat TCFD, p26)

2.1. Méthodes et indicateurs (2)

2.1.1. Méthode / outil utilisé

Risque et opportunité de marché : Le Low Carbon Transition Score utilise l'intensité carbone des émetteurs pour définir à chacun un score d'exposition aux risques de transition, tout en prenant en compte leur capacité à gérer ces risques. Cette note de 0 à 10 permet de classer les émetteurs en 5 grandes catégories que sont

- Asset stranding: risques de détenir des actifs qui deviennent échoués
- Operational Transition: risques d'augmentation des coûts opérationnels
- Product Transition: risques de baisse de la demande pour les produits et services intensifs en carbone
- Neutral: faible exposition aux risques de transition
- Solutions : émetteurs bien positionnés pour saisir les opportunités liées à la croissance de la demande de produits et services bas carbone

2.1.3. Explication des choix

"Il est intéressant ici de mesurer l'exposition du portefeuille de LYXOR aux émetteurs dérivant des revenus liés au charbon thermique, puisque cette activité est en passe de devenir obsolète à moyen terme" (ibid, p28)

2.1. Méthodes et indicateurs (3)

2.1.1. Méthode / outil utilisé

Risques de réputation : Score de controverses ESG, classé en 5 couleurs (rouge, orange, jaune, vert et gris)

2.1.3. Explication des choix

"C'est aujourd'hui un véritable enjeu pour les sociétés de gestion LYXOR mesure l'exposition de ses portefeuilles aux entreprises faisant l'objet de controverses liées au respect des normes internationales Il est possible d'utiliser cette mesure d'exposition afin de construire une stratégie d'exclusion En effet la décision d'exclure une entreprise en raison de violations des normes internationales est généralement motivée en raison de préoccupations éthiques et ou de réputation La controverse étant définie comme un incident ou une situation actuelle dans laquelle une entreprise fait face à des allégations ayant des impacts négatifs sur les parties prenantes, le risque de réputation lié à celle ci est donc matérialisable à court terme" (ibid, p31)

2.1. Méthodes et indicateurs (4)

2.1.1. Méthode / outil utilisé

Risques physiques : Climate Change Physical Risk aide les investisseurs à comprendre leur exposition aux impacts physiques du changement climatique dans le cadre de futurs scénarios de changement climatique. L'ensemble de données Trucost évalue l'exposition de l'entreprise au risque physique au niveau de ses actifs s'appuyant sur une base de données de plus de 500 000 actifs mappés aux entreprises dans la base de données S&P Market Intelligence. Les scores de risque physique présentés représentent une moyenne pondérée des scores de risque physique composite (allant de 1 à 100 pour chaque constituant, capturant les risques associés à sept indicateurs de risque physique liés au changement climatique.



2.1. Méthodes et indicateurs (5)

2.1.1. Méthode / outil utilisé

Risques physiques : Score de stress hydrique qui mesure le pourcentage d'opérations localisées dans des géographies à risque élevé pour pouvoir évaluer l'exposition des portefeuilles de LYXOR aux risques physiques.

2.2. Données (1)

2.2.1. Couvertures

Portefeuille Actions, obligations d'entreprises et fonds de fonds

2.2. Données (2)

2.2.1. Couvertures

Portefeuille Actions, obligations d'entreprises et souveraines et fonds de fonds

2.2. Données (3)

2.2.1. Couvertures

Portefeuille Actions, obligations d'entreprises et souveraines et fonds de fonds

2.2. Données (4)

2.2.1. Couvertures

Portefeuille Actions, obligations d'entreprises et fonds de fonds

2.2. Données (5)

2.2.1. Couvertures

Portefeuille Actions, obligations d'entreprises et fonds de fonds

2.3. Résultats (1)

2.3.1. Communication des résultats

Lyxor publie dans son rapport climat TCFD 2020 un histogramme du score de risques réglementaires pour les portefeuilles Actions, Obligations d'entreprise et fonds de fonds.

2.3.3. Suivi historique

Lyxor compare les résultats des années 2019 et 2020 dans son rapport climat

2.3. Résultats (2)

2.3.1. Communication des résultats

Lyxor publie dans son rapport climat TCFD 2020 :

- un histogramme du Low Carbon Transition Score pour les portefeuilles Actions, Obligations d'entreprise et fonds de fonds
- un histogramme du poids des émetteurs du portefeuille noté en carbone offrant des solutions technologiques propres pour les portefeuilles Actions, Obligations d'entreprise et Fonds de Fonds
- un histogramme du poids des émetteurs du portefeuille noté en carbone ayant un chiffre d'affaires consacré aux solutions environnementales pour les portefeuilles Actions, Obligations d'entreprise et fonds de fonds



- un histogramme du poids des émetteurs du portefeuille noté en carbone ayant un chiffre d'affaires provenant du charbon pour les portefeuilles Actions, Obligations d'entreprise et fonds de fonds

2.3.3. Suivi historique

Lyxor compare les résultats des années 2019 et 2020 dans son rapport climat

2.3. Résultats (3)

2.3.1. Communication des résultats

Lyxor publie dans son rapport climat TCFD 2020 un histogramme du score de controverses ESG pour les portefeuilles Actions, Obligations d'entreprise et fonds de fonds.

2.3.3. Suivi historique

Lyxor compare les résultats des années 2019 et 2020 dans son rapport climat

2.3. Résultats (4)

2.3.1. Communication des résultats

Lyxor publie dans son rapport climat TCFD 2020 un graphique du score Climate Change Physical Risk pour les portefeuilles Actions, Obligations d'entreprise et fonds de fonds.

2.3. Résultats (5)

2.3.1. Communication des résultats

Lyxor publie dans son rapport climat TCFD 2020 un graphique du score de stress hydrique pour les portefeuilles Actions, Obligations d'entreprise et fonds de fonds.

2.3.3. Suivi historique

Lyxor compare les résultats des années 2019 et 2020 dans son rapport climat



Pilier III | Incidences des investissements

Alignement et contributions à la Transition ou au réchauffement

1. Identification

1.1. Exposition à des activités / énergies à enjeux climatiques

1.1.1. Tableau des expositions étudiées

Tableau des expositions aux activités et énergies à enjeux

Dimension	Scénario / Cadre de comparaison	Fournisseur	Résultats	Couverture	Cibles et écarts / atteintes	Utilisation / intégration
Exposition du portefeuille aux émetteurs détenant des réserves en énergies fossiles)	NC	NC	Fossil fuel reserves : 7% Thermal coal : 2% Natural Gas : 6% Oil : 6%	NC	NC	Risque de transition
Part verte (Part des émetteurs ayant des activités qui favorisent la transition écologique)	NC	NC	Alternative Energy: 16% Energy efficiency: 26% Green building: 2,5% Pollution prevention: 5,5% Sustainable water: 5,5% Sustainable agriculture: 0%	NC	NC	Risque de transition
Mix énergétique (pour le secteur des énergéticiens)	NC	NC	Hydro: 13% Liquid fuel: 1% Natural Gas: 36% Nuclear: 16% Renewables: 15% Thermal coal: 19%	NC	NC	Risque de transition

1.1.2. Explications

L'entité précise que ces expositions sont utilisées pour prendre en compte les risques de transition (Rapport Climat TCFD, p42)

1.2. Détails propres à chaque exposition étudiée (1)

1.2.1. Méthodes

Le mix électrique du portefeuille est estimé en prenant le rapport entre le volume de production d'énergie, par type de combustible (déclaré ou estimé), et le volume total de production d'énergie. L'utilisation de charbon, de combustibles liquides ou de gaz naturel sont associés à des risques, tandis que l'utilisation d'énergies renouvelables est considérée comme une source d'opportunité technologique

1.3. Incidences analysées

1.3.1. Tableau récapitulatif des méthodes et des résultats

Tableau des méthodes & résultats analysés (incidences)

Dimension analysée	KPI et unité	Type d'indicateur (historique ou prospectif)	Fournisseur	Scénario / cadre de comparaison	Horizon	Résultats	Couverture	Cibles et écarts / atteintes
Alignement en température	Trajectoire des émissions (en °C)	Prospectif	Trucost	Scénarios de l'ETP, de l'AIE et RCP du GIEC	NC	3°C (Actions) 2,7°C (Obligations souveraines)	93% (Actions) 92% (Obligations souveraines)	NC



2. Emissions de GES induites par les investissements

2.1. Emissions de GES

2.1.1. Tableau des émissions de GES induites

Tableau des émissions de GES induites

Classe d'actifs / portefeuille ou fonds	Couverture des données	Périmètre d'émissions (opérationnel)	Fournisseur	Résultats	Cibles et écarts / atteintes
Portefeuille global	NC	Scope 1 Scope 2 Scope 3 Scope 1+2+3	Trucost	74tCO ₂ eq/M\$ investis 16tCO ₂ eq/M\$ investis 272tCO ₂ eq/M\$ investis 362tCO ₂ eq/M\$ investis	NC
Actions	99%	Scope 1 Scope 2 Scope 3 Scope 1+2+3 Scope 1+2 Scope 1+2	Trucost	74tCO ₂ eq/M\$ de valeur d'entreprise 16tCO ₂ eq/M\$ de valeur d'entreprise 272tCO ₂ eq/M\$ de valeur d'entreprise 362tCO ₂ eq/M\$ de valeur d'entreprise 215-Intensité carbone - tCO ₂ eq/M\$ de C 175-Weighted average carbon intensity - tCO ₂ eq/M\$ de CA	NC
Obligations d'entreprises	45%	Scope 1 Scope 2 Scope 3 Scope 1+2+3 Scope 1+2 Scope 1+2	Trucost	25tCO ₂ eq/M\$ de valeur d'entreprise 4tCO ₂ eq/M\$ de valeur d'entreprise 114tCO ₂ eq/M\$ de valeur d'entreprise 143tCO ₂ eq/M\$ de valeur d'entreprise 178- Intensité carbone - tCO ₂ eq/M\$ de CA 141- Weighted average carbon intensity - tCO ₂ eq/M\$ de CA	NC
Obligations gouvernementales	83%	Scope 1+2	Trucost	250-Weighted average carbon intensity - tCO ₂ eq/M\$ de CA	NC
Fonds de fonds	71%	Scope 1 Scope 2 Scope 3 Scope 1+2+3 Scope 1+2 Scope 1+2	Trucost	58tCO ₂ eq/M\$ de valeur d'entreprise 12tCO ₂ eq/M\$ de valeur d'entreprise 215tCO ₂ eq/M\$ de valeur d'entreprise 286tCO ₂ eq/M\$ de valeur d'entreprise 214-Intensité carbone - tCO ₂ eq/M\$ de CA 190Weighted average carbon intensity - tCO ₂ eq/M\$ de CA	NC

2.1.3. Explication du périmètre de déclaration retenu

LYXOR calcule et publie le volume d'émissions carbone dont le portefeuille est responsable, exprimé en CO₂e, conformément à la méthodologie du GHG Protocol qui établit trois périmètres d'émissions

- Scope 1 émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise
- Scope 2 émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité
- Scope 3 toutes les autres émissions indirectes, de la chaîne d'approvisionnement étendue au transport des biens et des personnes

Les intensités carbone pondérées sont calculées sur les scope 1 et 2 au niveau de chaque classe d'actifs.

2.1.4. Explication des méthodologies retenues

"Au 31 juillet 2020, LYXOR a revu sa méthodologie et la règle d'allocation des émissions de carbone ainsi que de réserves de combustibles fossiles induites par les investissements. Lyxor a décidé d'utiliser la valeur d'entreprise incluant le cash car nous considérons que les créanciers et les actionnaires sont également responsables des émissions d'une entreprise puisque les créanciers représentent également une source de financement pour les actifs émetteurs de carbone. Avec cette revue, le nouveau ratio utilisé est exprimé en tCO₂ / \$ de valeur d'entreprise, en considérant la valeur d'entreprise comme la valeur d'entreprise la plus récente disponible à la fin de l'exercice, y compris la trésorerie (USD). De plus, seule l'utilisation de la valeur



d'entreprise permet l'analyse d'un portefeuille investi à la fois en actions et en obligations." (Rapport TCFD, p47)

2.2. Explication des données

2.2.1. Couvertures

Voir tableau des émissions de GES

2.3. Suivi et analyse

2.3.1. Communication des résultats

L'entité communique dans son rapport climat TCFD sur les émissions scope 1, 2 et 3 (par M\$ de valeur d'entreprise) de l'ensemble de son portefeuille, la poche actions, obligation d'entreprises et fonds de fonds. Elle communique également sur l'intensité carbone des poches actions, obligations d'entreprises et souveraines, et fonds de fonds.

2.3.2. Suivi

L'entité communique dans son rapport climat TCFD sur l'évolution de l'intensité carbone par classe d'actifs entre 2019 et 2020.

3. Explications propres à chaque analyse d'alignement

3.1. Méthodes et indicateurs (1)

3.1.1. Méthode / outil utilisé

Approche Corporate

"Lyxor s'appuie sur le fournisseur de données S&P Trucost, qui fournit les intensités carbone passées des émetteurs, ainsi que des projections de leurs futures intensités carbone Suivant le secteur d'activités de l'émetteur, l'intensité carbone d'un émetteur est mesurée par unité physique ou par unité économique"

Pour les émetteurs dans des secteurs fortement contributeurs aux émissions carbone, tels que la production d'électricité, d'acier, d'aluminium, de ciment, ou l'aviation, on mesure leur intensité carbone par unité physique (tonne d'acier, etc L'alignement de ces émetteurs avec l'Accord de Paris est mesuré à partir de l'approche Sectoral Decarbonisation Approach (développée par la Science Based Targets Initiative. Cette approche définit pour les entreprises une trajectoire de décarbonisation qui vise à atteindre l'intensité carbone cible de leur secteur, définie par un scénario climatique La trajectoire de décarbonisation d'une entreprise dépend de son intensité carbone initiale, de sa part de marché et de ses ambitions de croissance ou décroissance de sa part de marché Les cibles sectorielles d'intensités carbone sont issues des scénarios de l' Energy Technology Perspectives (ETP 2017 de l'Agence Internationale de l'Energie)

Pour les émetteurs dans d'autres secteurs, ou actifs dans de multiples secteurs, leur intensité carbone est mesurée par unité économique leur valeur ajoutée. Pour ces émetteurs, l'alignement avec l'Accord de Paris est mesuré à partir de l'approche Greenhouse gas Emissions per unit of Value Added. Cette approche repose sur le postulat que chaque entreprise de l'économie mondiale doit réduire son intensité carbone du même taux annuel que l'économie mondiale, pour être alignée avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris Les taux de réduction sont basés sur les scénarios Representative Concentration Pathway du GIEC.

Pour calculer la température d'un fonds, les intensités carbone réelles et prévisionnelles des émetteurs sont comparées à leurs trajectoires de décarbonisation théoriques pour chaque scénario. A partir de l'écart entre la trajectoire réelle/prévisionnelle et la trajectoire cible, et à partir du volume d'activités de l'émetteur (en unité physique ou économique), un volume d'émissions en dessous ou au-dessus du budget carbone théorique pour une température définie est déduit. Pour chaque émetteur composant un fonds, une part de leur volume d'émissions en dessous ou au-dessus d'un budget carbone pour une température donnée



est allouée au fonds La part d'émissions allouée dépend de la part détenue par le fonds dans la valeur de l'émetteur, calculé comme étant le ratio de capitaux ou obligations de l'émetteur détenu par le fonds par rapport à la valeur de l'entreprise. Ces volumes d'émissions alloués sont sommés et constituent le volume d'émissions en dessous ou au-dessus d'un budget carbone pour une trajectoire d'alignement donnée du fonds. Cet indicateur de volume d'émissions en dessous ou au dessus d'un budget carbone pour une trajectoire d'alignement données et alloué à un fonds permet de déduire la température de ce fonds." (Lyxor alignment methodology, p2)

Approche Souverains :

Début 2021, LYXOR a également développé une méthodologie propriétaire de mesure de l'alignement de ses portefeuilles souverains avec les objectifs de l'Accord de Paris Cette approche compare les ambitions de décarbonisation d'un souverain avec des scénarios visant à limiter le réchauffement climatique à différents niveaux de température. Elle détermine la plage de température dans laquelle l'engagement climat d'un pays se situe.

3.1.2. Cadre de comparaison / scénario utilisé

Scénarios de l'ETP, AIE et RCP du GIEC

3.1.3. Explication des choix

"L'approche d'alignement de Lyxor s'appuie sur l'indicateur de température, indicateur simple et facilement compréhensible." (Lyxor climate alignment, p3)

3.2. Données (1)

3.2.1. Couvertures et périmètres

Périmètre d'émissions

Scope 1+2 (+Scope 3 pour les secteurs aviation, production d'électricité et ciment)

Couverture

Portefeuille actions et obligations souveraines

3.2.2. Données réelles

Reportées par Trucost

3.2.3. Données estimées

Projections des émissions futures des entreprises (effectuées par Trucost)

3.3. Résultats (1)

3.3.1. Communication des résultats

L'entité communique sur les températures de ses fonds dans les reportings ESG dédiés, et publie la température de ses portefeuilles Actions et Obligations Souveraines dans le rapport Climat TCFD (p6)

3.3.2. Explication des résultats

Fin 2020 les portefeuilles actions et obligations souveraines de LYXOR n'étaient pas alignés sur les objectifs de l'Accord de Paris. Cela reflète le fait que l'économie mondiale n'est actuellement pas sur une trajectoire compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris.

28% des encours sous gestion sont alignés avec les objectifs de l'Accord de Paris. La température du portefeuille Actions est de 3°C et celle du portefeuille Obligations souveraines est de 2,7°C.



6. Plan d'amélioration continue

6.1. Limites

6.1.2. Des méthodes utilisées

"Les données d'entrée du calcul de température d'un fonds comportent des limitations

La mesure de la température d'un fonds se base sur de nombreuses hypothèses et certaines des données sur lesquelles elle repose sont des projections et modélisations (estimations passées ou futures d'émissions carbone, etc). L'indicateur de température peut apporter un éclairage à des décisions d'investissement, mais son utilisation requiert discernement quant à la méthodologie adoptée, ses approximations et ses limitations. La température ne doit pas être considérée comme valeur pertinente et parfaite en toute situation, et la réduction de sa valeur entre deux périodes de mesure n'est pas nécessairement corrélée à une réduction réelle des émissions associées aux émetteurs composant le fonds.

La méthodologie ne prend pas en compte les spécificités sectorielles des émetteurs traités en GEVA

Les principales limites de l'approche sont relatives à l'application de la méthodologie GEVA, approche économique, pour certains types d'émetteurs. L'approche GEVA permet d'étendre la mesure d'alignement à un large ensemble d'émetteurs non éligibles à l'approche SDA. Cependant, elle applique un taux de réduction des émissions unique à tous les secteurs, sans prendre en compte les spécificités de chaque secteur, leurs challenges et les changements nécessaires pour réaliser la transition énergétique de leur secteur.

Le score de température peut être volatile

L'utilisation de données économiques pour le calcul d'intensités carbone dans l'approche GEVA introduit de la volatilité pouvant conduire à des fluctuations dans les résultats de températures. Pour en limiter son impact, la mesure d'alignement est réalisée sur plusieurs années, à partir de données historiques et de projections futures. Les variations d'autres paramètres peuvent conduire à des fluctuations dans les résultats, tels que le changement de la composition d'un fonds, de la valorisation des émetteurs, des trajectoires de scénarios."

6.1.3. De couverture

"L'approche n'inclut pas les émissions scope 3. A ce jour, seules les émissions scope 1 et scope 2 (à l'exception des secteurs aviation, production d'électricité, et ciment, pour lesquels le scope 2 représente une très faible part des émissions combinées scopes 1 et 2) sont couvertes. En 2021 l'approche devrait être étendue au scope 3 des secteurs Oil Gas et Automobile, pour lesquels le scope 3 représente une part importante des émissions. Pour les autres secteurs, une augmentation des reportings de scope 3 par les émetteurs et le développement de scénarios climatiques intégrant le scope 3 seront nécessaires pour intégrer le scope 3 à l'approche." (Lyxor Climate alignment, p3)

6.2. Pistes d'amélioration

6.2.2. Méthodologiques

"Des métriques supplémentaires relatives au mix énergétique au sein des portefeuilles ainsi que l'alignement de ces derniers sur une trajectoire 2° sont à l'étude." (Politique climat, p8)



Pilier IV | **Transparence & Communication**

Des enjeux climatiques aux bénéficiaires et clients

1. Format et efforts de présentation de l'exercice

1.1 Consolidation des informations relatives au climat

1.1.1 Forme du rapport

Rapport climat TCFD 2020 + rapports autonomes (rapport d'engagement actionnarial, code de transparence et documents méthodologiques sur l'alignement, politique ISR, politique climat)

1.1.2 Rapport par fonds

L'entité n'a communiqué qu'un code de transparence (fonds Green Bond)

1.1.3 Dissociation climat/ESG

Le rapport Climat TCFD permet cette distinction entre climat et ESG.

1.2 Structure de publication des informations

1.2.1 Plan type

TCFD

1.2.2 Table de concordance

Oui

1.3. Récapitulatifs des KPI, résultats et des objectifs

1.3.1. Liste / tableau des fournisseurs et cabinets de conseil sollicités

Politique ISR, p12

1.3.2. Liste / tableau des KPI et résultats d'analyses

Rapport TCFD p47

1.4. Visualisation des enjeux et des structures

1.4.2. Gouvernance

Rapport Climat TCFD p9

1.4.3. Stratégie et objectifs

Politique climat p2

1.5. Éléments de pédagogie

1.5.1. Sur les enjeux climatiques

Le rapport climat TCFD contient suffisamment d'informations sur les enjeux climatiques



1.5.2. Sur les outils et les méthodes déployés

La méthode d'alignement 2°C est bien documentée. Plus d'explications pourraient être fournies sur l'utilisation des méthodes d'analyses de risques et sur l'intégration des données ESG dans la gestion de portefeuille.

2. Communication sur le climat

2.1. Stratégie de communication (relative au climat)

2.1.2. Leviers de communication

"LYXOR publie les documents suivants pour communiquer sur ses actions relatives au climat :

- La politique ISR de LYXOR
- La politique Climat de LYXOR
- Rapport article 173 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte/Rapport TCFD
- Les politiques de vote et d'engagement de LYXOR
- Les rapports de vote et d'engagement
- Les détails de vote

Conformément aux dispositions de l'Article 173 les rapports annuels des véhicules d'investissement concernés, intègrent une description de la nature des principaux critères ESG pris en compte ainsi que des informations relatives au Climat comme la mesure de l'empreinte de Carbone. LYXOR participe par ailleurs régulièrement à des conférences portant sur l'ESG, et notamment des tables rondes réunissant les milieux académiques, investisseurs, experts, membres de groupes institutionnels

En 2019 LYXOR a co écrit un rapport analysant la stratégie et la gouvernance des entreprises du secteur des services aux collectivités, face à la transition écologique et énergétique. LYXOR a également participé à la rédaction du Guide sur l'élaboration d'une stratégie charbon à destination des sociétés de gestion en portefeuille publié par l'AMF en Mars 2020. Enfin, l'équipe ISR organise tous les ans plusieurs sessions de formation à destination de l'ensemble des salariés sur le thème de l'Investissement Responsable En 2020 quatre thématiques ont été abordées les risques climatiques des portefeuilles, l'analyse ESG des PME/ ETIs l'analyse des obligations vertes et l'engagement actionnarial." (Rapport Climat TCFD, p38)